

Comment s'associer à la mise en place de l'Agenda 21, dans un projet d'agglomération ?

Date : courant 2005

Lieu : salle Monseigneur Barthe

Horaires : 9H – 12H / 14H – 17H

Coût : 60€ pour les salariés
10€ pour les bénévoles

Durée : 6H

Public : salariés et bénévoles

Objectifs :

Cette formation a pour but de mieux situer l'action des associations dans l'aménagement du territoire.

Elle permettra de comprendre plus clairement la place des associations dans les conseils de développement et l'élaboration des projets d'agglomération.

Programme :

Cette journée de formation portera sur le rôle des associations dans les projets de territoire. Elle donnera l'occasion aux participants de se familiariser aux méthodes de mise en place de l'Agenda 21. Ce travail sera sous tendu par une grande part d'analyse.

Equipe pédagogique :

Formateur	Qualification
Monsieur Laurent BIELIKI Monsieur MEUNIER	ARDL (Agence Régionale de Développement Local)